

PROCÈS-VERBAL

Municipalité du Canton de Stratford

La Municipalité du Canton de Stratford tient une session ordinaire de son conseil le quinzième (15^e) jour d'août 2016 à 19 h au Centre communautaire, situé au 165 de l'avenue Centrale Nord à Stratford, à laquelle sont présents :

Monsieur Simon Baillargeon, conseiller	siège # 1
Madame Sylvie Veilleux, conseillère	siège # 2
Monsieur Richard Picard, conseiller	siège # 3
Monsieur Daniel Poirier, conseiller	siège # 4
Madame Julie Marcotte, conseillère	siège # 5
Monsieur J.-Denis Picard, conseiller	siège # 6

Les membres du Conseil forment le quorum sous la présidence du maire, monsieur André Gamache.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Manon Goulet, est également présente, agissant à titre de secrétaire.

CONSULTATIONS PUBLIQUES :

Monsieur le maire André Gamache invite les citoyennes et les citoyens visés par le projet de règlement et la demande de dérogation à s'exprimer.

À la séance du Conseil du 4 juillet 2016, le rapport du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) fut remis aux élus.

Les avis ont été affichés dans les délais.

Dérogation mineure :

**Propriété au 495, chemin de la Baie-des-Sables, Stratford
(Lot 11-P du rang 4 Sud-Ouest du cadastre du Canton de Stratford)**

Demande visée : Implantation d'un garage dont la superficie demandée excède la norme de 10 % de la superficie du lot mesurant 404,55 mètres carrés.

Le propriétaire, monsieur Bergeron, est présent. Il n'y a aucun élément nouveau à ajouter à la demande.

Projet de règlement n° 1127 modifiant le règlement de zonage n° 1035

Aucune question n'est soulevée.

ORDRE DU JOUR

1- Items statutaires

1.1	Adoption de l'ordre du jour	Décision
1.2	Adoption des procès-verbaux	Décisions
	• Session ordinaire du 4 juillet 2016	
	• Session extraordinaire du 8 août 2016	
1.3	Présentation des dépenses récurrentes	Information
1.4	Adoption des comptes à payer	Décision
1.5	Dépôt de la situation financière au 15 août 2016	Information
1.6	Rapports des présidents des comités	Information

- | | | |
|------------|---|----------|
| 2- | Administration | |
| 2.1 | Autorisation de dépenses des élu(e)s | Décision |
| 2.2 | Remplacement de la toiture du chalet des loisirs | Décision |
| 2.3 | Modification du code d'éthique – élus | Décision |
| 2.4 | Modification du code d'éthique – employés | Décision |
|
 | | |
| 3- | Aqueduc et égout | |
| 3.1 | Rue du Parc – Honoraires professionnels de la firme EXP | Décision |
|
 | | |
| 4- | Sécurité publique | |
| 4.1 | Vitesse sur le chemin de Stratford | Décision |
| 4.2 | Comité de sélection – Nomination | Décision |
|
 | | |
| 5- | Voirie et bâtiments | |
| 5.1 | Auscultation de la chaussée – Plan d'intervention | Décision |
|
 | | |
| 6- | Urbanisme et environnement | |
| 6.1 | Projet de règlement no 1127 – Milieu humide | Décision |
| 6.2 | Dérogation mineure : 495, ch. de la Baie-des-Sables | Décision |
|
 | | |
| 7- | Loisirs et culture | |
|
 | | |
| 8- | Affaires diverses | |
|
 | | |
| 9- | Liste de la correspondance | |
|
 | | |
| 10- | Période de questions | |
|
 | | |
| 11- | Certificat de disponibilité | |
|
 | | |
| 12- | Levée de la session régulière | |

1- Items statutaires

1.1 Adoption de l'ordre du jour

Lecture de l'ordre du jour par monsieur André Gamache.

Il est proposé par monsieur Simon Baillargeon,
Et résolu :

Que la Municipalité du Canton de Stratford accepte l'ordre du jour tel que présenté.

2016-08-05

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

1.2 Adoption des procès-verbaux

• **Session ordinaire du 4 juillet 2016**

Il est proposé par madame Julie Marcotte,
Et résolu :

Que la Municipalité du Canton de Stratford adopte le procès-verbal de la session ordinaire du 4 juillet 2016 tel que présenté par la directrice générale.

2016-08-06

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

• **Session extraordinaire du 8 août 2016**

Il est proposé par monsieur Simon Baillargeon,
Et résolu :

Que la Municipalité du Canton de Stratford adopte le procès-verbal de la session extraordinaire du 8 août 2016 tel que présenté par la directrice générale.

2016-08-07

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

1.3 Présentation des dépenses récurrentes

La liste des dépenses récurrentes est déposée à chacun des membres du Conseil.

1.4 Adoption des comptes à payer

Liste des comptes à payer au 15 août 2016

4	STRATFORD - PETITE CAISSE	215,35 \$
8	DANY ST-ONGE	439,56 \$
9	BILO-FORGE INC.	875,36 \$
10	EXCAVATIONS GAGNON & FRÈRES INC.	12 237,34 \$
15	GESCONEL INC.	416,63 \$
21	J.N. DENIS INC.	3 132,00 \$
33	SUCCÈS FORD INC.	1 430,94 \$
34	MEGABURO	419,73 \$
37	ROULEAU & FRÈRES SPORTS INC.	175,83 \$
52	FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	80,00 \$
55	BENOIT BOISVERT	23,92 \$
62	CALCLO	2 338,59 \$
66	ASSOC. DES POMPIERS VOLONTAIRES DE STRATFORD	170,00 \$
100	MINISTRE DES FINANCES DU QUÉBEC	74,73 \$
120	RETRAITE QUÉBEC	763,73 \$
133	JERÔME BRETON	48,00 \$
183	LES PUBLICATIONS DU QUÉBEC	37,20 \$
301	MARCHÉ RÉJEAN PROTEAU INC.	50,29 \$
319	ASSOR EXCAVATION	1 207,25 \$
326	N. FAUCHER ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN	217,53 \$
368	GROUPE SIGNALISATION DE L'ESTRIE	592,67 \$
479	PHILIPPE GOSSELIN & ASS. LTÉE	650,42 \$
485	MANON GOULET	49,56 \$
494	MICHEL HÉBERT	327,67 \$
530	SYNDICAT DES EMPLOYÉS-ES MUNICIPAUX	430,46 \$
566	RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON	172,46 \$
654	NAPA DISRAELI (0609)	162,42 \$

663	SANI-THETFORD (2000) INC.	395,23 \$
689	SERVICES SANITAIRES DENIS FORTIER INC.	229,95 \$
691	SINTO INC.	258,69 \$
697	TRANSPORT ORDURIER DE L'AMIANTE INC.	6 545,21 \$
711	LES SERRES ARC-EN-FLEURS ENR.	778,11 \$
763	M. LABRECQUE INC.	2 107,14 \$
781	PAVAGES GARNEAU INC.	344,93 \$
820	LA COOP DES CANTONS	276,44 \$
869	ROBITAILLE ÉQUIPEMENT INC.	373,67 \$
902	GAGNON ÉQUIPEMENTS & FOURNITURES INDUSTRIELS	332,88 \$
998	IMPRIMERIE GINGRAS	764,58 \$
1030	ÉQUIPEMENTS SIGMA INC.	956,84 \$
1046	SOCIÉTÉ MUTUELLE DE PRÉVENTION INC.	755,09 \$
1066	ALSCO CORP.	292,85 \$
1120	ANDRÉ GAMACHE	127,67 \$
1142	PUBLIFORME INC.	1 063,80 \$
1149	CENTRE D'EXTINCTEUR SL	20,66 \$
1222	SERGE GÉLINAS	165,00 \$
1247	PAVAGE ESTRIE-BEAUCE	1 445,23 \$
1296	XEROX CANADA LTÉE	574,20 \$
1305	GARAGE S.C.	218,45 \$
1308	TARDIF DIESEL INC.	65,43 \$
1321	VALORIS	6 829,38 \$
1335	LES SERVICES EXP INC.	4 146,00 \$
1344	RECEVEUR GÉNÉRAL	100,00 \$
1356	ENVIRONEX	334,57 \$
1361	VIVACO GROUPE COOPÉRATIF	1 712,09 \$
1364	C.P.E. PARC-EN-CIEL	7 875,00 \$
1375	JOEL CHAMPOUX	100,00 \$
1379	KATRINE SCHRAM	90,00 \$
1390	RGTECHNILAB	1 111,81 \$
1391	LUCIE LEBLOND DESIGNER	539,55 \$
1392	SIMONEAU & FRÈRES	1 770,62 \$
1393	BINETTE MARINE INC.	61,24 \$
1394	CLAUDE LEFEBVRE	2 281,22 \$
1395	CONSTRUCTION J-C COUTURE INC.	23 069,86 \$
	TOTAL	94 853,03 \$

Il est proposé par monsieur Richard Picard,
Et résolu :

Que la Municipalité du Canton de Stratford accepte de payer les comptes tels que présentés par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

2016-08-08

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

1.5 Dépôt de la situation financière au 15 août 2016

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose à chacun des membres du Conseil le rapport sur la situation financière en date du 15 août 2016.

1.6 Rapports des présidents des comités

Aqueduc & Égouts

Richard Picard

↳ **Aqueduc** :

Malgré la sécheresse, le réseau suffit à la demande. En revanche, monsieur Richard Picard recommande la vigilance au niveau de la consommation.

↳ **Égout** :

À la station des eaux usées, des équipements pourraient être remplacés, étant en opération depuis près de 30 ans.

Relations de travail

André Gamache

Rien à signaler.

Développement (Internet, services de proximité, Pacte rural)

Daniel Poirier

↳ **Logements sociaux** :

Une rencontre avec monsieur Serge Vaillancourt, du Groupe de Ressources techniques (GRT), et son équipe est prévue le 24 août afin de faire le point dans ce dossier.

Madame Lucie Domingue et monsieur Daniel Goulet seront présents à cette rencontre.

↳ **Domaine Aylmer** :

La firme Lemay Stratégie doit produire sous peu le portrait de la situation ainsi que le concept préliminaire sur l'ensemble des activités possibles au Domaine Aylmer.

Monsieur Serge Plourde, chef de projet, sera remplacé par monsieur Dany Bouchard. La direction de la firme nous assure que ce dernier possède toutes les compétences pour bien mener ce projet.

À la séance de septembre, des précisions seront apportées sur l'avancement de ces deux (2) dossiers.

Voirie, Équipements & Transports

J.-Denis Picard

Les travaux de débroussaillage débutent cette semaine.

La pluie abondante de la fin de semaine a causé des dégâts : les employés de voirie s'affairent à réparer la chaussée.

Les travaux avec la niveleuse recommencent cette semaine.

Information, Communications & MADA

Sylvie Veilleux

↳ **Stratford-Info** :

La prochaine parution du Stratford-Info est prévue en septembre.

Madame Sylvie Veilleux rappelle que les gens peuvent profiter de ce médium pour faire la promotion de leurs activités.

↳ **Politique Famille :**

Le lancement de la Politique Famille aura lieu le 21 août à l'occasion du Pique-nique familial. Des photos prises sur place (3 générations et plus) seront remises gratuitement.

↳ **MADA :**

1. Des exemplaires de la Politique Famille et son plan d'action sont disponibles au bureau municipal.
2. Démarrage en septembre du comité d'implantation du plan d'action : les citoyennes et les citoyens intéressés à faire partie du groupe de travail sont priés de nous contacter au bureau municipal au 418 443-2307.

Finances & Budget

Richard Picard

Les dépenses sont en contrôle.

Urbanisme & Domaine Aylmer

J.-Denis Picard

La demande de dérogation sera traitée au point 6.2.

↳ **Domaine Aylmer :**

On remarque une hausse de la fréquentation, à la satisfaction des locataires.

Environnement

Daniel Poirier

Poursuite de la caractérisation des bandes riveraines : 230 terrains doivent être visités. Une cote A, B ou C sera attribuée à chaque emplacement par l'étudiant chargé du projet. Celui-ci est supervisé par madame Catherine Mercier de la MRC du Granit.

Un suivi sera effectué auprès des propriétaires de bandes riveraines problématiques.

Les citoyennes et les citoyens sont invités à profiter du programme de subvention proposé par l'ARLA conjointement avec les Serres Arc-en-fleurs dans le but de revégétaliser leur environnement.

Le Conseil veut mettre l'accent sur la bonne information et non l'aspect punitif de la réglementation.

Bâtiments

André Gamache

↳ **Centre communautaire :**

Suite à la décision du Conseil de moderniser l'édifice qui abrite le bureau municipal et qui profite à toute la population pour différentes activités, les travaux suivants ont été effectués :

- Changement au niveau du chauffage offrant un meilleur rendement et générant une économie appréciable;
- Ajout de deux (2) unités de climatisation pour le confort;

- Remplacement complet de la fenestration (52 ouvertures);
- Installation de sept (7) portes en acier;
- Remplacement du couvre-plancher;
- Nouvelle peinture pour la grande majorité des pièces.

Ces travaux totalisent des coûts d'environ 200 000 \$. Une bonne partie de cette somme a été compensée par des subventions.

Certains travaux sont reportés en 2017 : la cuisine et un local de réunion à l'étage, ainsi que certains accessoires de finition.

↪ **Poste incendie :**

L'installation d'un déshumidificateur a permis d'abaisser à un niveau acceptable le taux d'humidité, réglant ainsi une problématique rencontrée depuis plusieurs années.

↪ **Domaine Aylmer :**

Des travaux d'amélioration au niveau électrique ont été effectués précédemment.

Loisirs, Culture, Bibliothèque et Tourisme

Sylvie Veilleux

↪ **Bibliothèque :**

Un club de lecture pour les jeunes a été formé avec l'aide de bénévoles : « Club de lecture les lis-tout ». Les activités ont lieu le jeudi en après-midi : des expériences de toutes sortes ont fait le plaisir des participants. Des activités particulières sont prévues lors de la dernière rencontre.

↪ **Pique-nique familial :**

- Toutes les citoyennes et tous les citoyens (permanents et saisonniers) ont reçu l'invitation.
- Activités : messe, lancement de la Politique Famille, course à épreuves, maïs et hot-dogs gratuits, cours de danse en ligne, etc.
- Prix de présence : chèques-cadeaux de 25 \$ à utiliser chez nos commerçants locaux.

Sécurité publique

André Gamache

Ce sujet sera traité au point 4.1.

2- Administration

2.1 Autorisation de dépenses des élu(e)s

Attendu qu'il serait impraticable de réunir le Conseil chaque fois qu'un élu doit faire face à des dépenses de déplacement et repas pour remplir son mandat à l'intérieur des comités dans lesquels il travaille;

Attendu que la loi sur le traitement des élus, par l'article 25, nous oblige à préautoriser les dépenses des élus suivants : monsieur André Gamache, monsieur Simon Baillargeon, madame Sylvie Veilleux, monsieur Richard Picard, monsieur Daniel Poirier, madame Julie Marcotte et monsieur J.-Denis Picard;

Il est proposé par monsieur Richard Picard,
Et résolu :

Que le Conseil autorise les dépenses de déplacement et repas que ces élus auront à faire dans le cadre de l'exercice de leur mandat.

2016-08-09

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

2.2 Remplacement de la toiture du chalet des loisirs

Monsieur J.-Denis Picard se retire, ayant un lien avec un des fournisseurs.

Considérant le rapport de l'ouverture des soumissions ci-dessous :

Stratford, ce 5^e jour d'août 2016

13 h 30 : Ouverture des soumissions de Mario Picard et Pur Construction concernant la réfection de la toiture au chalet des loisirs.

Sont présents :

Madame Manon Goulet, directrice générale et secrétaire-trésorière
Monsieur Richard Picard, conseiller municipal
Monsieur Mario Picard, soumissionnaire

Les soumissions se détaillent comme suit :

PUR CONSTRUCTION – ÉRIC LONGPRÉ :

Option	Description	Prix avant taxes	Prix taxes incluses
1	Bardeaux d'asphalte	4581,00 \$	5267,00 \$
2	Tôle prépeinte	12 126,00 \$	13 943,00 \$

MARIO PICARD :

Option	Description	Prix avant taxes	Prix taxes incluses
1	Bardeaux d'asphalte	3585,00 \$	4121,85 \$
2	Tôle prépeinte	7365,42 \$	8468,39 \$

Il est proposé par madame Sylvie Veilleux,
Et résolu :

D'octroyer le contrat à monsieur Mario Picard pour la réfection de la toiture au coût de 4 121,85 \$ taxes incluses tel qu'indiqué à l'option 1.

2016-08-10

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

Monsieur André Gamache ajoute que l'option 2 a été considérée, mais le Conseil, désireux de respecter le budget, a opté pour la finition en bardeaux d'asphalte.

2.3 Modification du code d'éthique – Élus

Un avis de motion est donné par le conseiller monsieur Richard Picard qu'il sera adopté à la prochaine séance régulière du conseil le projet de règlement n° 1128 **Règlement modifiant le Règlement numéro 1104 relatif au Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.**

Ajout des paragraphes suivants :

« 3.1 Activités de financement

Il est interdit à tout membre d'un conseil de la municipalité de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat, ou subvention a été prise par l'autorité compétente de la municipalité.

Le membre du conseil qui emploie du personnel de cabinet doit veiller à ce que ses employés respectent l'interdiction prévue au premier alinéa. En cas de non-respect de cette interdiction par l'un de ceux-ci, le membre du conseil en est imputable aux fins de l'imposition des sanctions prévues à l'article 7 du présent Code et à l'article 31 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale. »

2.4 Modification du code d'éthique – Employés

Un avis de motion est donné par le conseiller monsieur Richard Picard qu'il sera adopté à la prochaine séance régulière du conseil le projet de règlement n° 1129 **Règlement modifiant le Règlement numéro 1080 relatif au Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.**

Ajout du paragraphe suivant à l'annexe A :

« Règle 8 – Les activités de financement

Il est interdit à tout employé de la municipalité de faire l'annonce lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat, ou subvention a été prise par l'autorité compétente de la municipalité. »

3- Aqueduc et égout

3.1 Rue du Parc – Honoraires professionnels de la firme EXP

Attendu le dépôt de l'avenant n° 1 détaillant le suivi des travaux à effectuer en 2016 par la firme EXP afin de finaliser la réfection de la rue du Parc;

Attendu que le montant maximal estimé des honoraires est de 5 650 \$ + taxes;

Il est proposé par monsieur Richard Picard,
Et résolu :

De défrayer le coût des honoraires professionnels ne dépassant pas le maximum estimé : ce montant est remboursé par la TECQ.

4- Sécurité publique

4.1 Vitesse sur le chemin de Stratford

Considérant l'usage abusif et répétitif de freins moteurs par les conducteurs de véhicules lourds, utilisateurs de la Carrière du lac;

Considérant la vitesse, souvent excessive à la limite permise, associée à l'usage des freins moteurs pour ralentir brusquement les véhicules lourds suite à la prévoyance insuffisante de leurs conducteurs;

Considérant que la quiétude de tout le voisinage (à des kilomètres par temps calme) est sévèrement affectée;

Considérant que la sécurité des citoyennes et des citoyens circulant à pied ou à vélo en bordure de ce chemin situé en zone de villégiature est compromise;

Considérant la visibilité très limitée aux sorties du chemin Gagnon ainsi qu'au niveau de certaines résidences du chemin de Stratford, en raison du relief de la route, de sa sinuosité et de la présence de végétation latérale;

Considérant qu'on y remarque la présence d'une courbe prononcée à proximité du côté Est de la sortie des camions;

Il est proposé par monsieur J.-Denis Picard,
Et résolu :

De soumettre les solutions suivantes au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports :

- Installation, par le Ministère, de panneaux d'avertissement pour signaler une sortie de camions. Ces panneaux seront implantés conformément aux distances prescrites en de telles circonstances;
- Modification de l'affiche concernant les freins moteurs, à l'entrée du territoire de Stratford (côté Disraeli) afin qu'elle soit plus évidente et « convaincante »;
- Réduction de la limite de vitesse de cette voie à 60 km/h, entre les numéros civiques 2454 et 2035, et ajout de panneaux relatifs aux freins moteurs.

Monsieur André Gamache précise qu'une carrière est en opération depuis près de sept (7) ans, avoisinant la zone de villégiature. En plus des camions, des véhicules lourds circulent à grande vitesse, activant les freins moteurs. De plus, certaines sorties donnant sur le chemin de Stratford sont dangereuses. Afin de permettre une meilleure cohabitation, le Conseil demande d'abaisser la limite de vitesse, sachant très bien que la Sûreté du Québec tolère un dépassement de la vitesse permise d'environ 20 km/h avant d'intervenir.

Madame Julie Marcotte demande le vote.

Pour : 5.
Contre : 1.

2016-08-12

Adoptée à la majorité des conseillers(ères)

4.2 Comité de sélection – Nomination

Considérant que la Municipalité du Canton de Stratford doit procéder à l'achat d'un camion-châssis usagé pour le Service incendie de Stratford;

Considérant que la Municipalité doit aller en appel d'offres sur invitation comportant certains critères de pondération;

Considérant qu'il y a lieu de former un comité de sélection afin d'analyser les soumissions reçues;

Il est proposé par monsieur J.-Denis Picard,
Et résolu :

De nommer messieurs Benoit Boisvert, Christian Vachon et Patrick Champoux ainsi que madame Manon Goulet pour siéger sur ce comité.

Que le rapport soit transmis aux membres du Conseil suite à l'analyse des soumissions.

2016-08-13

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

Monsieur André Gamache ajoute que notre camion-citerne doit être remplacé prochainement par un véhicule porteur usagé. Ceci étant, une procédure particulière, validée par notre procureure, nous est imposée. Le comité de sélection devra analyser certains critères et un pointage sera attribué à chacun.

Le kilométrage a peu d'importance considérant l'utilisation du véhicule, contrairement à l'état général de celui-ci.

Cette option permettra une économie d'environ 100 000 \$ puisqu'un camion-citerne neuf est évalué à plus de 325 000 \$.

5- Voirie et bâtiments

5.1 Auscultation de la chaussée – Plan d'intervention

Considérant que la Municipalité du Canton de Stratford doit mettre à jour son plan d'intervention afin de rencontrer les exigences du MAMOT;

Considérant que cette mise à jour nécessite l'auscultation de la chaussée sur une longueur de 1,97 km au coût de 1 992,50 \$ plus taxes;

Il est proposé par monsieur J.-Denis Picard,
Et résolu :

D'autoriser le versement de ce montant à la firme Englobe.

2016-08-14

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

6- Urbanisme et environnement

6.1 Projet de règlement n° 1127 – Milieu humide

RÈGLEMENT NO 1127 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 1035
AFIN DE RETIRER LE MILIEU HUMIDE DU LOT 22-P DU RANG 5 SUD-
OUEST, CADASTRE DU CANTON DE STRATFORD

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité du Canton de Stratford a adopté et fait approuver par ses électeurs le règlement de zonage n° 1035 qui est entré en vigueur le 18 septembre 2009;

ATTENDU QU'une étude écologique a été réalisée par monsieur François Martel sur le lot 22-P du Rang 5 Sud-Ouest du Cadastre du Canton de Stratford;

ATTENDU QUE cette étude a permis de déterminer qu'il n'y a pas de milieu humide sur le lot en question;

ATTENDU QUE les résultats de cette étude nécessitent une modification au règlement de zonage;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné à notre session du Conseil du 6 juin 2016;

IL EST EN CONSÉQUENCE décrété par le présent règlement :

ARTICLE 1

Le règlement de zonage n° 1035 tel que modifié par tous ces amendements est à nouveau modifié par le présent règlement.

ARTICLE 2

Le plan intitulé Plan de zonage milieu rural numéro STR-ZON-1 est modifié afin de retirer le milieu humide du lot 22-P du Rang 5 Sud-Ouest du Cadastre du Canton de Stratford.

ARTICLE 3

Le plan intitulé Plan de Zonage villégiature numéro STR-ZON-4 est modifié afin de retirer le milieu humide du lot 22-P du Rang 5 SO du Cadastre du Canton de Stratford.

ARTICLE 4

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTION : RÈGLEMENT NO 1127

ATTENDU QUE la Municipalité du Canton de Stratford a également entrepris la modification de certaines dispositions de son règlement de zonage n° 1035;

ATTENDU QUE la loi établit la procédure à suivre pour permettre l'adoption et l'entrée en vigueur de tel règlement;

Il est proposé par madame Sylvie Veilleux,
Et résolu :

QUE le Conseil de la Municipalité du Canton de Stratford adopte le règlement intitulé :

« RÈGLEMENT NO 1127 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 1035 AFIN DE RETIRER LE MILIEU HUMIDE DU LOT 22-P RANG 5 SUD-OUEST, CADASTRE DU CANTON DE STRATFORD », dont copies sont jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

QUE conformément à l'article 137.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, ledit projet de règlement soit transmis à la M.R.C. du Granit pour son entrée en vigueur.

2016-08-15

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

6.2 Dérogation mineure : 495, chemin de la Baie-des-Sables

Propriété : 495 chemin de la Baie-des-Sables (Lot 11-P du rang 4 Sud-Ouest du cadastre du Canton de Stratford)

Demande visée : Implantation d'un garage dont la superficie excède la norme de 10 % de la superficie du lot mesurant 404.55 mètres carrés.

Extrait de l'article 7.3.3 d) du règlement de zonage n° 1035 :

« La superficie combinée de tous les bâtiments accessoires ou annexes ne doit pas excéder 10 % de la superficie du lot. »

Décision :

Considérant que le bâtiment existant est dérogatoire et excède de 7,6 % quant à sa superficie relativement à celle du lot;

Considérant que le bâtiment existant est en très mauvais état;

Considérant que le propriétaire s'engage à refaire une installation sanitaire de type élément épurateur modifié avec une nouvelle fosse septique et ainsi éliminer une fosse de rétention servant à la maison;

Considérant que l'implantation du garage respectera toutes les marges établies dans la réglementation;

Considérant que ce secteur sera visuellement amélioré suite à la construction d'un nouveau bâtiment;

Considérant que le bâtiment sera de moindre superficie que le précédent, diminuant ainsi la dérogation versus la superficie;

Considérant que selon le rapport d'un professionnel, seulement deux (2) arbres malades seraient à couper;

Considérant que le propriétaire s'engage à remplacer ceux-ci;

Il est proposé par monsieur J.-Denis Picard,

Et résolu :

D'autoriser, pour toutes ces raisons, la construction d'un garage ayant les dimensions suivantes : 24 pieds x 24 pieds.

2016-08-16

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

Monsieur André Gamache apporte des précisions concernant le traitement d'une demande de dérogation mineure.

Il mentionne que rarement, le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) s'abstient de recommander l'adoption ou le rejet de celle-ci, jugeant qu'elle n'est pas mineure.

Cependant, les élus ont considéré plusieurs éléments favorables à l'acceptation de cette dernière. Il remercie le CCU pour le travail effectué dans ce dossier.

7- Loisirs et culture

Sujet non traité.

8- Affaires diverses

Sujet non traité.

9- Liste de la correspondance

Invitations

17 septembre : Visionnement du documentaire historique « Des Filles du Roy à Mères de la Nation »

Support financier

Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier (PAARR) :
Monsieur le député Ghislain Bolduc accorde une subvention de 10 000 \$ pour l'année 2016.

10- Période de questions

Monsieur Simon Baillargeon soulève la problématique du stationnement au chemin du Quai, suite à une note disgracieuse laissée dans le pare-brise d'un citoyen. Il confirme que certains aménagements seront étudiés.

11- Certificat de disponibilité

Je soussignée, Manon Goulet, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité du Canton de Stratford, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours ou aux surplus accumulés pour les dépenses votées à la session régulière de ce quinzième (15^e) jour d'août 2016.

12- Levée de la session régulière

Il est proposé par monsieur André Gamache,
Et résolu :

Que l'assemblée soit levée à 20 h 05.

2016-08-17

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)



André Gamache
Maire



Manon Goulet
Directrice générale et secrétaire-trésorière